



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et réglementation : Meuse

Question écrite n° 12119

Texte de la question

M Jean-Louis Dumont attire l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs, sur les risques importants que fait courir à l'environnement l'absence en nombre suffisant d'inspecteurs des installations classées dans le département de la Meuse. En effet, nombre d'installations (décharges contrôlées par exemple) nécessitent un contrôle régulier pour qu'aucune pollution ne soit à regretter trop tard, c'est-à-dire une fois les dégâts constatés. Il y va de l'intérêt public. Il lui demande les mesures qu'il entend prendre pour qu'un renforcement de cette administration en personnel et en moyens intervienne le plus rapidement possible.

Texte de la réponse

Reponse. - L'inspection des installations classées dans le département de la Meuse est organisée dans les conditions suivantes : - l'inspection des décharges contrôlées de résidus urbains et dépôts de ferrailles est assurée par un ingénieur de la direction départementale de l'équipement ; - un ingénieur et un technicien de la direction départementale de l'agriculture sont chargés de l'inspection des stockages de céréales et des ateliers de traitement du bois ; - les services vétérinaires avec deux inspecteurs sont chargés de l'inspection des élevages, abattoirs et équarrissages ; - les agents de la direction régionale de l'industrie et de la recherche à Bar-le-Duc (un subdivisionnaire assisté de deux techniciens) sont chargés, avec l'appui de la division fonctionnelle à Metz, de l'inspection des autres installations. Cette situation est tout à fait comparable à celle des autres départements français compte tenu du nombre et de l'importance des installations classées de la Meuse. Le Gouvernement a déjà indiqué sa volonté de renforcer l'inspection des installations classées. Des mesures en ce sens ont été prises en 1989 (vingt créations de postes) et d'autres sont prévues en 1990 (dix-huit créations de postes). Cet effort devrait être poursuivi.

Données clés

Auteur : [M. Dumont Jean-Louis](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12119

Rubrique : Installations classées

Ministère interrogé : environnement et prévention des risques technologiques et naturels

Ministère attributaire : environnement et prévention des risques technologiques et naturels

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 avril 1989, page 1865